

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°20221106 DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE  
CARNOT - LOT 6 : PLOMBERIE SANITAIRE, VENTILATION, CHAUFFAGE**

Le Maire de la Commune de Bagnères-de-Bigorre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-2,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation de l'ensemble des marchés, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services qui peuvent être régulièrement passés dans le cadre d'une procédure adaptée lorsque les crédits sont prévus au budget,

Vu la délibération n°2022-13 en date du 31 mars 2022 étendant la délégation précitée aux décisions relatives aux avenants des marchés et des accords-cadres,

Vu la décision n° 2022-33 en date du 8 juillet 2022 relative à la conclusion d'un marché de travaux de plomberie sanitaire, ventilation, chauffage avec la société PCS SERVICES dans le cadre de la réhabilitation de l'école Carnot, pour un montant de 73 584.52 € pour la tranche ferme

Vu l'ordre de service n°3 en date de 20 février 2023 affermissant la tranche optionnelle du marché de travaux pour un montant de 35 195.48 € H.T

Considérant l'avenant n°1 au marché de travaux « Plomberie, sanitaire, ventilation, chauffage » en date du 14 décembre 2022

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

De conclure un avenant n°2 au marché de travaux « Plomberie, sanitaire, ventilation, chauffage » avec PCS SERVICES dans le cadre de la réhabilitation de l'école Carnot ayant pour objet les prestations suivantes selon le devis n°23060008 :

- Rajout d'un silo à granulés sur demande du maitre d'ouvrage
- Rajout d'un siphon pour l'entretien du local office
- Rajout d'un branchement lave-linge sur demande du maitre d'ouvrage
- Reprise colonne cuisine et WC, ancien réseau, sur demande du maitre d'ouvrage
- Remplacement de l'appareillage du WC du RDC sur demande du maitre d'ouvrage

Le montant total de l'avenant au marché de la tranche optionnelle est fixé à 6 935.19 € H.T

Le montant de la tranche optionnelle est porté à 42 130.67 € H.T

Le montant total du marché toutes tranches confondues est porté à 115 715.19 € H.T soit une augmentation de 6.37%

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits inscrits au Budget principal 2023 (212 2313 antenne école Carnot).

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des  
décision prise par délégation sera :

Collectivités Territoriales, la présente  
Accuse de réception en préfecture  
065-216500595-20230705-DEC-2023-54-AR  
Date de télétransmission : 05/07/2023  
Date de réception préfecture : 05/07/2023

**Commune de  
Bagnères-de-Bigorre**

- Enregistrée sur le registre des décisions,
- Publiée sur le site internet de la Commune de Bagnères-de-Bigorre,
- Transmise à la Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre (uniquement pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 215 000 euros HT).

Compte rendu sera donné au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

**Bagnères-de-Bigorre, le 3 juillet 2023**

 Le Maire,  
  
Claude CAZABAT